

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE FLANDRE LYS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

Le 22 juin 2026, à 18 heures, le Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, sur la convocation qui lui a été faite le neuf juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice le jour de la séance : 17

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoir : 3

Étaient présents

Mme Dorothee BERTRAND

Mme Bénédicte BROUARD

M. Yves COLPAERT

M. David DANIEL

M. Henri DELBARRE

Mme Marie-Dominique DE SWARTE

Mme Jocelyne DURUT

M. Yvon LEMARQUAND

Mme Marie-Annick LOURS

Mme Geneviève RUCKEBUSCH

Mme Christiane THOREZ

Absents excusés

Mme Nathalie DEBAISIEUX, procuration à : Mme Bénédicte BROUARD

Mme Christelle DELANNOY, procuration à : Mme Jocelyne DURUT

Mme Monique EVRARD

M. Jean-Paul FACON

Mme Régine NUGOU

M. Frédéric TIMLELT, procuration à : M. Yves COLPAERT

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte BROUARD

DÉLIBÉRATION 2026-2032/CIAS-FL008

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CCFL AU CIAS FLANDRE LYS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire Flandre Lys, en date du 22 mars 2018, actant la création du CIAS Flandre Lys ;

Vu la délibération du CIAS Flandre Lys 2026-2032/CIAS-FL001 du 8 juin 2026, actant l'installation de son Conseil d'administration ;

Vu la délibération du CIAS Flandre Lys 2020-2026/CIAS-FL082 du 9 mars 2026, adoptant le Budget Primitif ;

Vu la délibération du CIAS Flandre Lys 2026-2032/CIAS-FL009 du 22 juin 2026, actant l'adoption du budget supplémentaire 2026 ;

Considérant que le budget du CIAS est composé en majeure partie d'une subvention intercommunale ;

Considérant que le CIAS doit faire face à toutes ses dépenses obligatoires, il convient de verser au CIAS une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de 152 827,00 € à la suite de l'adoption du budget supplémentaire ;

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- ▶ SOLLICITER une subvention d'équilibre de fonctionnement de la CCFL au CIAS pour un montant de 152 827,00 €, présentée ci-dessus et conforme au budget supplémentaire 2026. Ce montant est versé en une seule fois ;
- ▶ AUTORISER la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité (14 voix) la proposition ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Conseil d'Administration,
À La Gorgue, le 22 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Bénédicte BROUARD



La Présidente,
Dorothee BERTRAND

